



Problème dans une copropriété

Par **ROBLIN Philippe**, le **07/10/2016** à **18:49**

Bonjour,

Nous sommes dans une petite copropriété. En plus d'un appartement je dispose des 2 garages présents. Le passage pour accéder aux garages est à la copropriété. On me reproche de me garer dans ce passage et de l'utiliser comme parking. Si j'utilisais mes garages pour la voiture, ce passage devrait de toutes façons être libre.

Pouvez-vous m'éclairer sur cette situation.

Merci d'avance.

Par **youris**, le **07/10/2016** à **20:08**

bonjour,

vous n'avez pas à vous garer sur un emplacement partie commune non prévu pour le stationnement, peu importe l'utilité de ce passage.

" on " a donc raison.

vous ne pouvez pas utiliser une partie commune pour un usage privatif de stationnement et qui, plus est, permet l'accès à des garages.

c'est comme, vous n'avez pas le droit de vous stationner sur une entrée carrossable même si c'est une entrée pour accéder à votre propriété.

salutations